

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-419 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
12 rue de l'électricité
Pour peindre une façade à l'aide d'un échafaudage
et permettre le stationnement de véhicules de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

MELLONE PEINTURE
ZAC DES CLÉMORINANTS
17740 STE MARIE DE RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour peindre une façade à l'aide d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 12 rue de l'électricité.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 5 octobre 2026 à 8h00 au jeudi 8 octobre 2026 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 12 rue de l'électricité au droit du chantier, pour peindre une façade à l'aide d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, par l'entreprise « MELLONE PEINTURE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « MELLONE PEINTURE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- MELLONE PEINTURE.

Fait à La Flotte, le 4 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

